



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 081-258101815-20230316-2023\_4-BF



Convocation :..... 06.03.2023  
Affichage :..... 06.03.2023

Membres ( statutaires.... 10  
( présents..... 10  
( votants..... 9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023 À 18H

N° 2023/4

**Objet : Approbation du compte administratif 2022**

#### Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, Mme Geneviève VICENTE,  
MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Mme Florence ESTRABAUD, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

#### Secrétaire :

Mme Florence ESTRABAUD

#### Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

## Délibération n° 2023/4

## Approbation du compte administratif 2022

Le Président présente le compte administratif de l'exercice 2022 ; ce compte fait apparaître les résultats suivants :

(montants en Euros)

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Solde
Fonctionnement	568 605,65	571 833,53	Excédent 3 227,88	3 227,88 Report 2021 + 356 275,50 Excédent net 359 503,38
Investissement	1 807 294,80	1 653 681,97	Déficit 153 612,83	* - 153 612,83 Report 2021 434 509,99 Excédent net 280 897,16
Totaux	2 375 900,45	3 016 300,99	Déficit 150 384,95	Excédent cumulé 640 400,54

Conformément à la loi, M. le Président quitte la séance lors du vote.

Réuni sous la Présidence de M. Michel MARTIN, le Comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 joint en annexe à la présente délibération.

- d'autoriser les reports sur l'exercice 2023 comme suit :

- excédent de fonctionnement : 359 503,38 € reporté à la même section du budget primitif 2023,
- excédent d'investissement : 280 897,16 € reporté à la même section du budget primitif 2023.

Fait et délibéré à Castres, le 16 mars 2023  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Arnaud BOUSQUET

